



Colloque organisé par l'Association du Master 2 Droit Notarial de l'université de Pau en partenariat avec l'Association Sup'Not du Master 2 Droit Notarial de l'université de Bordeaux IV

Assurance-vie : Aspects fiscaux et familiaux

UPPA, UFR Droit, Amphi 120

Vendredi
4 Avril
15h



Madame, Monsieur, Cher Maître,

L'association des étudiants du Master 2 Droit Notarial de l'université de Pau, en partenariat avec l'association Sup'Not des étudiants du Master 2 Droit Notarial de l'université de Bordeaux IV, organise son traditionnel colloque qui portera, pour son édition 2014, sur l'assurance-vie et ses aspects fiscaux et familiaux.

A cette occasion, nos associations sont heureuses de vous convier, ainsi que vos collaborateurs, à cet événement organisé conjointement avec nos différents partenaires.

Assurance-Vie : Aspects fiscaux et familiaux

sous la présidence de Monsieur le Professeur Daniel VIGNEAU, responsable du Master 2 Droit Notarial de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

14h45 **Accueil des participants**

15h • **Le mot du Président**

- **Propos introductifs**, Monsieur Jacques SECHE, responsable au Pôle d'Ingénierie Patrimoniale, Compagnie Azur Patrimoine
- **Actualité fiscale de l'assurance-vie**, Monsieur Michel LEROY, maître de conférences, responsable du Master 2 Ingénierie du patrimoine de l'Université de Toulouse 1 Capitole
- **L'assurance vie à la dissolution de la communauté**, Monsieur le Professeur Philippe DELMAS SAINT-HILAIRE, responsable du Master 2 Droit notarial à l'Université Montesquieu Bordeaux IV
- **La rédaction de la clause bénéficiaire et stratégies de transmission**, Monsieur Vincent BOUSSION, conseiller patrimonial de l'Union Notariale Financière
- **Débats**

18h **Cocktail**

Accès

Le colloque se déroulera à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, UFR Droit, amphitheâtre 120, Entrée SUD, Avenue du Doyen Poplawski, 64000 PAU

Inscriptions

En raison d'un nombre de places limité, merci de nous indiquer votre présence au colloque en envoyant un mail à l'adresse suivante :

asso_master2_droitnotarial@yahoo.fr

À l'issue du colloque une attestation de présence validée dans le cadre de la formation continue des notaires vous sera remise.

Avec le soutien de nos partenaires

